

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille huit  
le mardi 17 juin à 19H00  
Le Conseil Municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 juin 2008.

**Nombre de conseillers**

**présents : 22**  
**votant : 27**  
**en exercice : 27**

**Présents** : Roger COMBES, Maire ; Roger MIALHE ; Liliane KHLOUDEEFF ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Gilles DANJARD ; Ida FERRERES ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Christophe CATHALA ; Conception BAUDOIN ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Jacques MOURRUT ; Didier MILHAU ; Brigitte CAVERIVIERE ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

**Représentés** : Corinne ROBERT par Roger COMBES ; Fabrice MARTINEZ par Claude GINIES ; Brigitte CARBOU par Béatrice ARMANGUE.

Madame Agnès BARADON a été nommée secrétaire.

En ouverture de séance l'assemblée approuve le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2008.

S. LALLEMAND rappelle sa demande de rectification suite à son intervention sur l'attribution de la présidence de la C.C.C.M. et au vote favorable au budget de la crèche.

Monsieur Le Maire répond que ces rectifications ont été effectuées.

**I REGIE MUNICIPALE : Modification tarifs « Camping ».**

Roger combes rappelle que pour 2008, le camping municipal est géré en régie directe suite à la résiliation de la convention avec le C.E. / S.N.C.F.. Il passe la parole à Nadine SANJUAN qui dirige efficacement le groupe de travail chargé de la réouverture du camping.

Elle propose une nouvelle grille tarifaire comme suit :

<b>Emplacement</b>	4,00 € / jour
<b>Adulte (+ 7 ans)</b>	2,50 € / jour
<b>Enfant (- 7 ans)</b>	1,00 € / jour
<b>Véhicule</b>	0,50 € / jour
<b>Electricité</b>	2,00 € / jour
<b>Animal</b>	1,50 € / jour
<b>Jeton Camping-car</b>	3,00 €
<b>Forfait Foire « Octobre / Novembre »</b>	5,00 € / jour

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés à compter du 18 juin 2008.

## **II INTERCOMMUNALITE : Modification de la représentation communale au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Littoral Sud-Audois.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'élire de nouveaux délégués au S.I.A.E.P. Sud-Audois.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Déléguée titulaire : Nadine SANJUAN

Délégué suppléant : Claude GINIES

## **III REPRESENTATION COMMUNALE : Désignation d'un correspondant « DEFENSE » auprès de l'administration.**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune doit avoir un « correspondant défense » parmi les membres du conseil municipal.

Le rôle de ce correspondant est exclusivement informatif entre le monde de la défense, civile et militaire, et les citoyens. Il est aussi conseiller du Maire dans ce cadre.

Roger COMBES propose de désigner Claude GINIES.

Le conseil approuve cette désignation.

J. MOURRUT vote contre.

## **IV SPORTS ET LOISIRS : Contrat Educatif Local Avenant 2008.**

Mme Ida FERRERES rappelle à l'assemblée le cadre d'action du C.E.L., qui ne concerne que les activités, dans le temps extra-scolaire, effectuées dans les structures municipales.

Ce contrat permet d'obtenir le partenariat financier de la D.D.J.S., même si le montant de l'aide diminue tous les ans.

Elle propose de solliciter pour 2008 l'aide financière de la D.D.J.S. dans le cadre de ce contrat.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **V DOMAINE PUBLIC : Création d'une redevance d'occupation par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.**

Monsieur Le Maire propose de créer, conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Le conseil approuve à l'unanimité la création de cette redevance au taux maximum (0,035 € / ml).

## **VI DELEGATION SERVICE PUBLIC : Rapports Véolia-Eau 2007 pour l'Eau Potable et l'Assainissement.**

La société Véolia-Eau, délégataire des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune, a transmis les rapports d'activités de l'année 2007.

R. COMBES présente ses rapports et invite l'assemblée à examiner le contenu de la facture standard (consommation : 120 m<sup>3</sup>/an). Il constate qu'entre 2007 et 2008, l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau, est de 1,67 %.

Il indique que le prix actuel, 2,44 € T.T.C. / m<sup>3</sup>, est inférieur à la moyenne nationale. La volonté de la commune reste de maîtriser ce prix tout en continuant d'améliorer ces services.

Monsieur Le Maire précise que les discussions sont en cours avec Véolia-Eau pour finaliser les conditions de participation financière à compter de 2008.

Le conseil prend acte de ces rapports.

## **VII INTERCOMMUNALITE : Nouvel avis sur projet C.C.C.M. / Zone de Développement Eolien des « Garrigues Hautes ».**

Roger COMBES propose de procéder à un nouvel examen du projet de Z.D.E. présenté par la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée.

Roger MIAILHE revient sur ce projet destiné à déterminer un secteur pouvant éventuellement accueillir des éoliennes.

Ceci est destiné à éviter l'implantation non maîtrisée de ces appareils. Le projet concerne les territoires des communes de La Palme, Roquefort des Corbières, Port-La-Nouvelle et Sigean.

Cependant les projets d'implantations nouvelles existent uniquement sur les communes de Roquefort des Corbières et Lapalme.

Le vote défavorable du précédent conseil municipal est évoqué et qualifié de « décision curieuse » car les délégués de Sigean auprès de la C.C.C.M. avaient émis un vote favorable.

J. MOURRUT indique que son groupe avait émis un avis favorable à la Z.D.E. en raison de la recette intéressante générée par les éoliennes.

Des informations sont fournies sur les communes bénéficiaires de la taxe professionnelle dans la situation actuelle et dans le cadre d'une Z.D.E..

Marcel CAMICCI revient sur la décision défavorable du 31 janvier dernier et sur le problème du maintien du prix d'achat de l'énergie par E.D.F..

Roger MIAILHE donne lecture des trois raisons à l'origine de ce vote défavorable.

Il estime pour sa part que la commune de Sigean ne peut, par un vote défavorable à la Z.D.E., empêcher les autres communes de se prononcer librement sur l'accueil d'éoliennes.

Il propose d'émettre un avis favorable au projet de Z.D.E. présenté par la C.C.C.M..

Le conseil émet ensuite un avis favorable à l'unanimité pour ce projet.

### **VIII JURY CRIMINEL 2009 : Tirage au sort.**

Le tirage au sort effectué a permis de désigner les 9 personnes suivantes :

- N° 6 : Christine JUTEL
- N° 355 : Marie-Andrée DENOY
- N° 509 : Geneviève CHABERT
- N° 856 : Samia CHRAKA
- N° 1408 : Thierry FERRERES
- N° 1983 : Julien LANCE
- N° 2453 : Frédéric MICHE
- N° 2690 : Gabriel PALA
- N° 2980 : Michèle CASSIGNAC

### **IX CIMETIERE COMMUNAL : Rétrocession de concession.**

Le conseil accepte la rétrocession de cette concession à la commune.

Le prix qui sera payé à monsieur LANNEE tiendra compte de la part non remboursable versée au C.C.A.S..

### **X CLASSES TRANSPLANTEES / Ecole Primaire.**

Monsieur Le Maire présente la demande de soutien financier de l'école primaire pour effectuer des classes transplantées à BERLATS (81).

Le conseil accepte à l'unanimité de couvrir le besoin de financement qui s'élève à 2 000 €.

*❖ Michel JAMMES indique qu'il ne participe pas au vote du point n° XI de l'ordre du jour.*

### **XI FINANCES : Décisions modificatives Budget Général M.14 / 2007.**

Roger MIAILHE propose au conseil de procéder à des modifications de crédits sur le budget général M.14.

Ces modifications concernent des augmentations de crédits (+ 23 925 €) pour l'article 6574 (subventions aux associations) et des diminutions pour les articles 6232 (festivités) et 658 (charges diverses).

Les différentes associations subventionnées sont énumérées avant de procéder au vote.

Le conseil approuve ces modifications budgétaires.

J. MOURRUT, D. MILHAU et Z. VIARD s'abstiennent.

## **XII MARCHES PUBLICS : Procédure adaptée pour la passation des marchés publics de services, de fournitures et de travaux.**

Roger COMBES indique au conseil que le Code des Marchés Publics (C.M.P.) de 2006 impose de procéder à une mise en concurrence pour tous les achats. Cependant, des seuils existent afin de déterminer la procédure, adaptée ou formalisée, à mettre en place.

Il propose une procédure adaptée entre 4 000 € H.T. et 89 999 € H.T. avec un seuil intermédiaire à 45 000 € H.T..

Au-delà de 45 000 € H.T. et jusqu'à 206 000 € H.T., il propose de fixer la procédure de mise en concurrence en fonction du besoin à satisfaire en s'appuyant sur les procédures formalisées prévues par l'article 28 du C.M.P..

Marcel CAMICCI souhaite connaître le seuil qui déterminera la consultation de la commission d'appel d'offres (C.A.O.).

Roger MIALHE précise que la C.A.O. pourra être consultée dès le seuil de 4 000 € H.T..

## **AFFAIRES DIVERSES**

⇒ Zina VIARD demande des précisions sur un courrier du Maire indiquant les candidatures retenues pour les commissions mises en place au sein de la C.C.C.M. et notamment sur la candidature non retenue de Jacques MOURRUT.

Monsieur Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un oubli, que cette décision personnelle est définitive.

Il s'explique sur ces commissions mises en place par la C.C.C.M. et la désignation par le Maire des candidats non délégués.

Il informe le conseil que pour le groupe « MOURRUT », 3 propositions sur 5 ont été retenues et pour le groupe « LALLEMAND », 2 propositions ont été satisfaites.

Zina VIARD estime qu'il est dommage que Jacques MOURRUT ne soit pas dans une commission de la C.C.C.M.. Elle informe l'assemblée qu'ils n'assisteront pas à ces commissions.

⇒ Jacques MOURRUT indique que Monsieur Le Sous Préfet de Narbonne, par lettre du 19 mai 2008 lui a répondu sur les modalités de désignation des 4 membres extérieurs du C.C.A.S.. Monsieur MOURRUT estime que ces désignations sont illégales.

Roger COMBES répond que les véritables termes contenus dans ce courrier indiquent que « La délibération reçue le 08 avril 2008 ne me permet pas de vérifier si les règles de désignation ont été respectées ».

Il indique également que monsieur MOURRUT a omis de citer la première partie du courrier du Sous-Préfet, relatif aux indemnités de fonction dont « l'enveloppe attribuée à l'ensemble des élus bénéficiaires (11 992,25 € brut) est largement inférieure à l'enveloppe globale maximale (14 259,82 € brut) ».

- ⇒ Serge LALLEMAND donne lecture du décret de 1995 qui fixe les règles de désignation des délégués extérieurs pour le C.C.A.S. et demande des précisions sur le respect de ces critères pour celui de Sigean.
- ⇒ Roger COMBES rappelle que lors de ce vote, l'ensemble du conseil a été d'accord à l'unanimité pour le vote à main levée.
- ⇒ Marcel CAMICCI rappelle le droit à la formation pour les élus et demande si le conseil délibérera prochainement sur ce sujet.
- ⇒ Roger COMBES remarque que le conseil municipal n'a jamais délibéré sur ce sujet.

Fin à 20H00.

Le Maire  
Roger COMBES

L. KHLOUDEEFF	R. MIALHE	A. BARADON	G. PI
N. SANJUAN	J.P. CIRES	I. FERRERES	G. DANJARD
B. BRUIN	C. MUNOZ	N. TOLEDO	C. GINIES
C. ROBERT	F. MARTINEZ	B. ARMANGUE	J. JURADO
B. CARBOU	C. CATHALA	C. BAUDOIN	J. MOURRUT
B. CAVERIVIERE	D. MILHAU	Z. VIARD	M. JAMMES
S. LALLEMAND	M. CAMICCI		